

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : AROME ENERGY MYRT
Code du produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Ne pas ingérer en l'état.
Utilisation de la substance/mélange : Produit destiné à l'aromatisation des denrées alimentaires

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ets SOLUBAROME
22 avenue Joseph Honoré Isnard
06130 Grasse - France
T 04 93 70 68 06
solubarome@hotmail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 33 (0)4 93 75 03 68

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

R10
R52/53
Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Phrases R : R10 - Inflammable
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Phrases-S : S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage
S43 - En cas d'incendie, utiliser ... (moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter: "Ne jamais utiliser d'eau")
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
S59 - Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité
Phrases supplémentaires : Contient du (R)-p-mentha-1,8-diène(5989-27-5). Peut déclencher une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

AROME ENERGY MYRT

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Acetate d'isoamyle	(n° CAS)123-92-2 (Numéro CE)204-662-3 (Numéro index)607-130-00-2	10 - 15	R10 R66
MENTHOL	(n° CAS)2216-51-5 (Numéro CE)218-690-9	1 - 2,5	Xi; R38
(R)-p-mentha-1,8-diène	(n° CAS)5989-27-5 (Numéro CE)227-813-5 (Numéro index)601-029-00-7	0,25 - 1	Xi; R38 R43 N; R50/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acetate d'isoamyle	(n° CAS)123-92-2 (Numéro CE)204-662-3 (Numéro index)607-130-00-2	10 - 15	Flam. Liq. 3, H226
MENTHOL	(n° CAS)2216-51-5 (Numéro CE)218-690-9	1 - 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
(R)-p-mentha-1,8-diène	(n° CAS)5989-27-5 (Numéro CE)227-813-5 (Numéro index)601-029-00-7	0,25 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.



AROME ENERGY MYRT

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Produits incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acetate d'isoamyle (123-92-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	270 mg/m ³
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	540 mg/m ³
France	VLE (mg/m ³)	540 mg/m ³
France	VME (mg/m ³)	270 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains : Porter des gants de protection.
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié.
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.



AROME ENERGY MYRT

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n°

453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: liquide.
Couleur	: Incolore à jaune pâle.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 42 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 +/-0.1
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	: 1,43 +/-0.1
----------------------	---------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Irritation	: Non classé
Corrosivité	: Non classé
Sensibilisation	: Non classé
Toxicité à dose répétée	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé



AROME ENERGY MYRT

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

AROME ENERGY MYRT	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

AROME ENERGY MYRT	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN	: 1197
N° UN (IATA)	: 1197
N° UN (IMDG)	: 1197
N° UN (ADN)	: 1197

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER
Description document de transport	: UN 1197 EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER, 3, III, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 3
Code de classification (ONU)	: F1
Classe (IATA)	: 3
Classe (IMDG)	: 3
Classe (ADN)	: 3
Étiquettes de danger (ONU)	: 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU)	: III
--------------------------	-------

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.



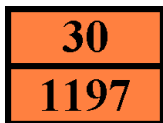
AROME ENERGY MYRT

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 30
Code de classification (ONU) : F1
Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 601, 640E
Catégorie de transport (ADR) : 3
Code de restriction concernant les tunnels : D/E
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptées (ADR) : E1
Code EAC : 3YE

14.6.2. Transport maritime

EmS-No. (Fire) : F-E
EmS-No. (Spillage) : S-D

14.6.3. Transport aérien

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations : Aucun(e).



AROME ENERGY MYRT

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE)

n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R38	Irritant pour la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

